

969

Am<sup>970</sup>.  
Monsieur de Monsieur:

Pris en l'absence  
de la Cour  
le 30. Oct. 1680.

S. A. ayant eu la bonté de  
Lui sur son départ d'aller à  
Orléans que vous lui avez favoré  
par vos deux cents d'or, pour la  
succession de Monsieur de la Roche  
et de Monsieur de la Roche, de (M. de)  
Pellé, ce même jour, par lequel  
pas jusqu'à présent la Cour n'a  
pour celle-ci, et par lequel  
de la Cour, que nous avons  
une semaine ou deux, après quoi  
on aura soin de ce la de près.  
En attendant j'ai cru que vous  
ne seriez pas fâché d'en avoir un  
adieu par avance de la main

Mons. de p.